



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

DÉCISION

Dossier PR-2024-080

EarthDaily Analytics Corp.

*Décision prise
le jeudi 6 mars 2025*

*Décision rendue
le lundi 10 mars 2025*

EU ÉGARD À une plainte déposée aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

PAR

EARTHDAILY ANALYTICS CORP.

CONTRE

**LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES
GOUVERNEMENTAUX**

DÉCISION

Aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé de ne pas enquêter sur la plainte parce que l'Agence spatiale canadienne n'est pas une institution fédérale désignée aux termes du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*.

Elizabeth Whitsitt

Elizabeth Whitsitt
Membre président

L'exposé des motifs suivra à une date ultérieure.